



JAA CH-1950 Sion 1

LAPOSTE

Dossier du mois :
Assurance-maladie,
à vous de jouer !

6

La Voix des partisans :
L'armée
contre la démocratie

8

Locataires, sauve qui peut ?

Pendant de nombreuses années, on avait l'impression que le thème « locataires » était un peu snobé par les politiques en Valais. S'il est vrai que dans notre Canton, le taux de logements en propriété se situe en 2020 à 54,3%, il n'en demeure pas moins que le taux de logements en location a augmenté et se trouve aujourd'hui au niveau de 41%.

On peut dès lors se réjouir que certains de nos élu.e-s socialistes s'intéressent à cette question

et se mettent à l'écoute des locataires de notre Canton. En 2020, l'initiative fédérale « Davantage de loyers abordables » essayait un échec cuisant en Valais avec plus de 67% de refus.

L'office fédéral de la statistique publiait en juin de cette année les derniers chiffres relatifs au taux de logements vacants. Pour le Canton du Valais, de 2.29% en 2021, celui se trouve à 1.87% aujourd'hui. Si ce taux devait encore baisser, et les

Suite en page 2

Edito



Suite de l'édito

experts de l'immobilier le prédisent, les locataires vont devoir faire face à une période difficile. Moins de logements vacants signifie forcément une plus grosse pression sur les prix.

Quelques visites d'appartement à louer dans le Valais central ont récemment soulevé le problème des abus répétés de certains propriétaires peu scrupuleux : logements insalubres, vétustes, mal isolés, peu équipés, tout cela pour un loyer élevé voire excessif ! Pour celle et celui qui doit impérativement trouver un nouveau chez soi, le parcours peut s'avérer compliqué.

Si j'en crois les informations à disposition sur la toile, les aides fédérales et cantonales versées pour des loyers subventionnés consistent en des subventions à fonds perdus qui sont accordées aux propriétaires qui les portent ensuite en déduction des loyers. Le/la candidat-e pour un lo-

gement subventionné doit s'adresser auprès des agences immobilières qui gèrent les immeubles de ce type.

La liste de ces agences peut être demandée au Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (par email à seti@admin.vs.ch ou par téléphone au 027 606 73 50).

Il y a là un véritable combat de gauche à mener dans notre Canton ! Les locataires méritent qu'on les soutienne, qu'on les conseille, et que les politiques s'engagent en leur faveur. Il en va de la protection d'une catégorie de personnes qui ne bénéficient d'aucun allègement fiscal, déductions d'intérêts ou autres avantages dont profitent les propriétaires !

Barbara Lanthemann,
rédactrice en cheffe

Edito

Un peu ...

La richesse d'un parti s'illustre à sa diversité. Il est donc rassurant de pouvoir compter sur un débat à l'interne lorsqu'il s'agit de questions importantes, de sujets essentiels pour la population.

Il est dès lors salutaire de constater que certaines personnes ne partagent pas la vision de la direction du PS suisse quand il s'agit d'aborder la succession de Mme Simonetta Sommaruga.

On aurait pu croire à une sincérité débordante si l'avis contraire venait d'un personnage neutre, nullement intéressé par la fonction. Il n'en est rien lorsque le propos émane d'un « cadre » du parti qui annonce qu'il « se battra pour figurer sur le ticket s'il décide d'être en lice pour l'élection au Conseil fédéral ».

Daniel Jositsch se dit opposé au ticket « femmes » à la succession de Mme Sommaruga. Il murmure timidement que la proposition de la direction de son parti de ne pas admettre de candidature masculine « est **un peu** discriminatoire ».

On sourit. **Un peu**. On soupçonne un intérêt personnel à peine déguisé, et la frustration d'un Conseiller aux États zurichois qui se verrait bien Conseiller fédéral.

Certes, la collégialité est une « valeur » indispensable pour siéger au sein du collège fédéral. Evoquer une discrimination pour assouvir une ambition personnelle relève **un peu** de la malhonnêteté ! Briguer un siège socialiste au Conseil fédéral quand on glisse de plus en plus vers le Centre droit ressemble **un peu** à de l'imposture.



Carte blanche

La lutte pour le pouvoir d'achat passe par une fiscalité plus solidaire

En pleine crise du pouvoir d'achat, le camp bourgeois a choisi ses combats : défense des forfaits fiscaux et proposition des baisses fiscales. Garantir des recettes fiscales pour assurer des prestations de base et des services publics de qualité à la population, ça n'en vaut pas la peine.

L'idéologie néolibérale avant tout, et tant pis si les recettes du canton s'en trouvent grevées et que les inégalités se creusent.

Le Parti socialiste a fait siennes les questions fiscales au cours des dernières années : victoire contre la RIE 3, victoire sur l'arnaque des déductions pour frais de garde, victoire contre la suppression du droit de timbre ou de l'impôt anticipé. Ces victoires, contre des majorités bourgeoises toujours plus décontractées dans leurs revendications, n'empêchent pourtant pas nos opposant-es d'être toujours plus indécents en matière de politique fiscale.

Des forfaits fiscaux douteux dans notre canton

Nous apprenions dernièrement dans les médias que le Canton du Valais est devenu le canton suisse ayant le plus de personnes au bénéfice d'un forfait fiscal (946 en 2020). Cette annonce fait suite à l'affaire Patrick Drahi, milliardaire français vivant à Zermatt, alors que le fisc genevois le soupçonne de vivre à Genève.

Nous apprenions dernièrement dans les médias que le Canton du Valais est devenu le canton suisse ayant le plus de personnes au bénéfice d'un forfait fiscal (946 en 2020).

Notre canton est celui où les bénéficiaires de forfaits fiscaux paient le moins d'impôts. La question mérite d'être posée : le Valais fait-il preuve de complaisance dans l'attribution de tels forfaits ?

Selon le chef du fisc valaisan, de nombreuses personnes au bénéfice de ces forfaits sont retraitées, et dépensent donc moins. Les loyers seraient aussi un facteur, car moins chers en Valais qu'à Genève. Rappelez-moi le prix d'un appartement à Zermatt, s'il vous plaît ? Ou encore, le taux d'imposition maximal est moins élevé en Valais qu'à Genève, par exemple. Réfléchir à la baisse, oui, mais s'aligner vers le haut, jamais !

L'éternelle chanson néolibérale

Sur le plan cantonal, un postulat est traité lors de la session de novembre du Grand Conseil, qui demande d'abaisser l'impôt sur la fortune. Les dépositaires y prétendent que puisque le Valais est un canton où l'impôt sur la fortune est élevé, il faudrait le baisser. C'est à peu près tout. L'argumentation a de quoi convaincre le plus rouge des socialistes, non ?



Ici, le Conseil d'État recommande l'acceptation du postulat : les pertes estimées, entre 6 et 45 millions de francs pour le canton et les communes (sur des rentrées annuelles oscillant entre 130 et 140 millions de francs à travers l'impôt sur la fortune), ne font pas sourciller. Le fait que le canton du Valais ait un impôt sur la fortune élevé le classe au rang de « mauvais élève » pour le gouvernement, et cela doit être corrigé.

Qu'importe le fait que l'impôt sur la fortune n'est pas payé par près de la moitié des contribuables en Valais, car ils n'ont tout simplement pas de fortune. Ou que 1% des personnes qui s'en acquittent contribuent à 40% de ses recettes. Dans un contexte d'inflation, de perte du pouvoir d'achat, la droite néolibérale a fait son choix : rendons l'argent à celles et ceux qui en ont déjà beaucoup, et tant pis si les finances cantonales s'en trouvent malmenées. Je vous laisse le soin de décider où les premières coupes viendront en cas d'acceptation.

Clément Borgeaud,
président PSVr





Où va-t-on ?

Tout augmente et on ne nous demande pas notre avis. Fin 2022, nouvelle annonce de l'augmentation des primes de caisses maladie, en plus des intérêts bancaires, en plus des assurances et j'en passe. Nos besoins vitaux pour vivre, le pain, l'eau, etc... prennent l'ascenseur. Le prix de l'électricité calculé sur le prix du gaz est en pleine augmentation. Cela se ressentira sur nos budgets.

Qui va aider les faibles revenus et la classe moyenne ? Je devrais être optimiste, mais dans le climat actuel, il n'y a pas grand-chose à attendre des partis de droite. Certains de ces partis devraient nous aider lorsque l'on parle de famille, d'aide au plus défavorisé-e-s, mais on remarque de plus en plus que l'on se retrouve bien seuls, syndicats et partis de gauches, à les défendre. Une bonne tranche de la population se trouve dans la précarité ou a de la peine à nouer les deux bouts.

Mais que font-elles, ces personnes défavorisées lors de votations et élections ? Selon moi, elles ne votent pas ou n'ont pas accès aux informations, faute de quoi nous n'en serions pas là !

Il faut absolument se mobiliser, parler de ces problèmes au sein de nos entreprises. Les travailleuses et travailleurs ont besoin d'air frais. Les salaires doivent être revalorisés de manière générale. Certains secteurs importants pour la vie sociale du pays, restauration, transports publics, domaine de la santé et j'en passe ont de la peine à recruter. Aucun renchérissement ne se dessine à l'horizon.

Dans ce contexte, ce sont les mobilisations syndicales, au sein des entreprises, qui vont apporter une bouffée d'air frais aux travailleuses et travail-



leurs. Nous devons lutter pour avoir des CTT dans un maximum d'entreprises. C'est une manière de combattre l'inflation.

Dans le domaine des transports publics, une des dernières compagnies à ne pas avoir de Convention collective de travail est le TMR SA (Transports de Martigny et Régions SA). Une entreprise bien valaisanne, issue de la fusion des compagnie « Martigny-Châtelard » et « Martigny-Orsières » en 2000. Il reste encore du chemin à parcourir dans notre beau canton !

Les travailleuses et travailleurs ont besoin d'air frais. Les salaires doivent être revalorisés de manière générale.

Que va-t-il se passer en cette fin d'année et en 2023 ? Dans quel budget les gens vont-ils économiser l'argent pour nouer les deux bouts, s'ils y arrivent ? Comment le commerce de détail, la restauration, les loisirs vont-ils s'en sortir ?

Autant de questions sans réponses, qui me font dire « où va-t-on ? ».

Christian Roduit, député au Grand Conseil, vice-président USVs, conseiller communal



Constituante, suite mais pas fin...

Le 25 octobre dernier, le plénum de la Constituante a mis un point final à la 2e lecture de détail.

Il en est ressorti un projet qui constitue un ensemble qui aurait pu et dû satisfaire une forte majorité de gens raisonnables de tous bords, chacun pouvant se prévaloir d'un bilan globalement positif avec des motifs d'insatisfaction ne justifiant en aucun cas, à moins d'une bonne dose de mauvaise foi, le rejet de l'ensemble du projet. Bien sûr, tout à droite, venant de groupes qui, dès le départ ont décidé de refuser cette nouvelle Constitution, on veut nous faire croire que des lignes rouges ont été franchies. Plus au Centre également, il y a des messages tentant de suggérer que l'acceptation du droit de vote des étrangers ou de l'élection du Conseil d'État à 7 à la proportionnelle suffirait à ce que le PDC ne soutienne pas le projet dans son entier. Du côté du groupe PS-gauche citoyenne, nous voyons bien le verre à moitié plein et un peu plus.

Outre les objets déjà mentionnés, soulignons les avancées: droits de l'enfant et des personnes en situation de handicap, la protection des lanceurs d'alerte, l'évocation des aspects liés au numérique, la motion populaire, l'initiative et le référendum au niveau communal, les cours du droit de la famille, la réorganisation territoriale en 6 régions avec la disparition des préfets mais avec la création de structures inter-communales. Relevons également des engagements significatifs en matière de durabilité et d'environnement avec entre autres l'introduction du respect des limites planétaires, ce qui est une vraie première au niveau constitutionnel. Du point de vue social, citons le congé parental, l'aide sociale non remboursable, la protection de la santé des travailleurs et la lutte contre les conditions de travail précaires, les solidarités primaires – action des proches aidant.e.s. Les relations entre les Eglises et l'État sont clarifiées avec une exigence de transparence des budgets et comptes, sur la base d'un contrat de prestations.

Les relations entre les Eglises et l'État sont clarifiées avec une exigence de transparence des budgets et comptes, sur la base d'un contrat de prestations.

Du point de vue des déceptions ou insatisfactions, outre un préambule à l'invocation divine indéboulonnable, il y a l'absence de liste des discrimina-



tions potentielles, la limitation des droits politiques des personnes dites incapables de discernement. Le Grand Conseil n'a pas été redimensionné. D'autre part

on peut regretter de ne pas être allé plus loin en matière d'égalité hommes-femmes ou en faveur de la justice fiscale, l'absence d'une économie plus sociale.

Mais au final un projet qui balance très nettement en faveur d'une acceptation.



Mais... le 8 novembre les discussions ont repris, selon le règlement de la Constituante, pour la réouverture ou non de tel ou tel article et/ou l'introduction de variantes. Et donc, plus ou moins à corps défendant, nous serons amenés, lors d'une lecture dite 2 bis, à rediscuter des points qui clivent ou dont certains sont persuadés qu'ils méritent encore une discussion (au point de faire revoter des résultats serrés!).

Donc restent ouvertes, entre autres, les questions du droit de vote des étrangers, le mode d'élection du Grand Conseil (population suisse ou résidente, garantie de sièges) du nombre et du mode d'élection des Conseillers d'État, des droits politiques des personnes dites incapables de discernement, l'exonération de l'impôt ecclésiastique, la définition de la liberté de l'enseignement. Il faudra donc attendre le printemps pour connaître le texte définitif de notre future proposition de Constitution auquel le groupe PS-GC vous enjointra d'y adhérer, quoi qu'il en soit. Rester avec la très obsolète Constitution de 1907 n'est en aucun cas une option.

Pierre Schertenleib





Assurance-maladie : à vous de jouer !

Les primes de l'assurance-maladie augmentent, une fois de plus, pour l'année 2023. Il est dès lors temps de se poser la question. Faut-il changer de caisse maladie ?

La Confédération a mis en ligne un site qui indique comment changer de caisse. On y trouve notamment les lettres types pour une demande d'affiliation à l'assurance obligatoire des soins, ainsi qu'une lettre de résiliation de l'assurance obligatoire des soins.

Attention ! Il existe d'autres sites de comparatifs pour les assurances maladie ! Pour arriver sur celui de l'office fédéral de la santé, scannez le QR code ci-contre.



LAMAL et LCA

Dans un premier temps, il s'agit de préciser un point essentiel. L'assurance obligatoire des soins est totalement indépendante de toute assurance

Nouvel assureur pour l'assurance obligatoire des soins

Dernier délai pour changer d'assureur : le 30 novembre 2022

Dans le cas de l'assurance obligatoire des soins, l'admission est obligatoire pour l'assureur et celui-ci n'a nullement le droit de vous demander de remplir un questionnaire de santé. Il arrive que l'assureur vous propose une petite complémentaire en option, dans ce cas, il joint un questionnaire à remplir. Ne tombez pas dans le piège, ce questionnaire est inutile pour la LaMal.

Pensez tout de même à envoyer votre demande d'admission sous pli recommandé. Certaines caisses maladie ont la fâcheuse tendance à « perdre » les courriers, prétexte malhonnête s'il en est pour ne pas admettre les « personnes à risque »...

Modèle d'assurance et franchise

Lorsque vous optez pour un nouvel assureur, il faudra indiquer deux points importants : le modèle d'assurance et le montant de la franchise.

Ces options permettent de diminuer le montant de la prime. Oui, mais attention, faites le bon choix !

Les modèles d'assurance proposés sont généralement les suivants : médecin de famille, consultation par téléphone, HMO (réseau de médecins ou cabinet de groupe selon liste de l'assureur). Selon votre situation, par exemple, si vous consultez votre médecin de famille depuis des années, vous avez tout intérêt à choisir ce modèle.

Les franchises au choix sont les suivantes : Fr. 300.-, Fr. 500.-, Fr. 1'000.-, Fr. 1'500.-, Fr. 2'000 et Fr. 2'500.-.

Indiquez vos coordonnées :	Indiquez les coordonnées de l'assurance-maladie choisie :
Nom	Nom de l'assurance-maladie
Prénom	Rue, numéro
Rue, numéro	Numéro postal, lieu
Numéro postal, lieu de domicile	Lieu et date

Demande d'affiliation à l'assurance obligatoire des soins (Assurance de base)

Liste des modèles à choix :

- Médecin de famille
- HMO
- Consultation médicale par téléphone
- Assurance bonus
- Autre modèle d'assurance

Liste des franchises à choix :

Adultes :	Enfants :
Franchise CHF 300.-	Franchise CHF 0.-
Franchise CHF 500.-	Franchise CHF 100.-
Franchise CHF 1'000.-	Franchise CHF 200.-
Franchise CHF 1'500.-	Franchise CHF 300.-
Franchise CHF 2'000.-	Franchise CHF 400.-
Franchise CHF 2'500.-	Franchise CHF 500.-
	Franchise CHF 600.-

Madame, Monsieur,

Par la présente, je demande à être affilié(e) à l'assurance obligatoire des soins auprès de votre compagnie dès le 1er janvier 2023. Je souhaite la couverture d'assurance suivante :

Nom, Prénom	Année de naissance	Franchise	Couverture accidents	Modèle (pas obligatoire)

Je vous demande de bien vouloir informer mon assurance-maladie actuelle que je serai assuré(e) chez vous dès le 1er janvier 2023. Vous trouverez en annexe une copie de ma police d'assurance.

En vous remerciant d'avance, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Nom, Prénom

Signature

Note :

Annexer une copie de la police d'assurance

Réinitialiser

Imprimer

Enregistrer

maladie complémentaire. Cela ne pose donc pas le moindre problème d'être assuré-e auprès de deux assureurs différents, un pour l'assurance maladie obligatoire, régie par la LaMal, et un pour l'assurance maladie complémentaire, soumise à la LCA. Vous recevrez les primes à payer séparément, tout simplement. Et vous enverrez vos factures à l'assureur auprès duquel vous aurez souscrit l'assurance.

Concernant les franchises, il faut se méfier de l'attrait que peut représenter une franchise élevée. Certes, le montant de la prime sera fortement diminué en cas de franchise supérieure. Mais là aussi, tenez compte de votre situation personnelle. Vous devez pouvoir payer le montant de la franchise et de la quote-part en cas de maladie !

Systèmes de rémunération

Certains assureurs appliquent un système de rémunération qui implique que le patient paie lui-même les factures de soins, à charge de se faire rembourser par l'assureur. Ce système est appelé le tiers garant. Cette forme de facturation prévaut pour les traitements ambulatoires. Une grande partie des médecins ayant leur propre cabinet facturent leurs prestations selon le système du tiers garant.

En vertu de l'art. 42, al. 2, LAMal, assureurs et fournisseurs de prestations peuvent convenir que l'assureur est le débiteur de la rémunération : système du tiers payant. La facture du fournisseur de prestations est adressée à l'assureur qui la lui paie. Il facture ensuite à l'assuré sa participation aux coûts. Le système du tiers payant est toujours appliqué en cas de traitement hospitalier stationnaire, mais également pour les prestations ambulatoires et en EMS. Il s'est aussi établi dans les pharmacies pour la remise des médicaments.

Attention : certaines caisses appliquent le système du tiers garant pour la remise de médicaments en pharmacie ! Dans le système du tiers garant, les médicaments sont à la charge de l'assuré qui se fait, par la suite, rembourser, alors qu'avec le tiers payant, une fois la franchise et la quote-part atteinte, les médicaments sont à la charge de la caisse-maladie. En cas de problèmes de santé nécessitant des médicaments ou traitements coûteux ou de situation financière modeste, il peut s'avérer difficile d'avancer les montants soi-même. Renseignez-vous auprès de l'assurance choisie !

Prenons un exemple concret auprès d'un assureur X

En optant pour le modèle « médecin de famille », et sans couverture accident, une femme de 57 ans habitant dans le district d'Hérens paierait :

Fr. 386.80 avec une franchise de Fr. 300.-

Fr. 267.50 avec une franchise de Fr. 2'500.-. Elle économiserait Fr. 119.30 par mois, soit 1'431.60 par année.

Indiquez vos coordonnées :		Indiquez les coordonnées de l'assurance-maladie choisie :	
Numéro d'assuré		Nom de l'assurance-maladie	
Nom		Rue, numéro	
Prénom		Numéro postal, lieu	
Rue, numéro		Lieu et date	
Numéro postal, lieu de domicile			

Résiliation de l'assurance obligatoire des soins (Assurance de base)

Madame, Monsieur,

Par la présente, je résilie mon assurance obligatoire des soins avec effet au 31 décembre 2022. Dès le 1er janvier 2023 je serai assuré(e) auprès d'un autre assureur-maladie selon la LAMal.

Je vous remercie de donner suite à ma demande et vous prie de m'envoyer une confirmation écrite.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Nom, Prénom	Signature
_____	_____

Note :
Il est préconisé d'envoyer cette lettre par courrier recommandé

[Rénitialiser](#) [Imprimer](#) [Enregistrer](#)

Si cette personne ne tombe pas malade durant l'année, tout va bien. En revanche, en cas de maladie, elle devra assumer Fr. 3'200.- de franchise et de quote-part (au max. Fr. 700.- par an). Sans compter qu'elle versera tout de même Fr. 3'210.- à l'assureur sous forme de primes !

Assurances complémentaires LCA

Contrairement à l'assurance obligatoire des soins, les assurances complémentaires sont facultatives et soumises à la LCA. De ce fait, les délais de résiliation applicables sont différents. Certaines assurances prévoient une durée minimale de plusieurs années et un délai de résiliation de six mois. Les délais de résiliation sont indiqués dans les conditions générales des assurances complémentaires.

Le délai peut être modifié si vos primes augmentent. Ce point est toutefois à vérifier dans vos conditions générales d'assurance.

Il est déconseillé de résilier vos assurances complémentaires tant que vous n'avez pas souscrit une nouvelle offre auprès d'une autre caisse-maladie. En effet, selon le questionnaire relatif à votre état de santé que vous devrez fournir à l'assureur, il peut y avoir des réserves sur certaines prestations, voire un refus de vous assurer. Les assureurs n'étant pas tenus de vous assurer pour les assurances complémentaires, vous risquez de vous retrouver sans assurance si vous résiliez votre assurance complémentaire trop tôt.

La maladie n'est pas un bien de consommation. Notre système pourrait pourtant le faire croire, tant la concurrence entre les divers assureurs maladie LaMal est malsaine. À nous dès lors d'agir et de ne pas subir !

Barbara Lanthemann,
rédactrice en cheffe Le PeupleVS



L'armée contre la démocratie

Le peuple suisse ne votera pas sur l'achat des F-35 américains avant la signature des contrats d'acquisition. Fin août, le Conseil fédéral a douché les espoirs des opposants à l'achat de l'avion US. Les auteurs de l'initiative dénoncent une « lâche manœuvre d'évitement », alors que le choix du F-35A est devenu un véritable scandale d'État.

Le Conseil fédéral a indiqué que le Département de la défense transmettra au Parlement son message sur l'initiative « Stop F-35 » d'ici la session de décembre 2022. Cette annonce exclut la possibilité de voter sur l'initiative du Groupe pour une Suisse sans armée (GSSA), du PS et des Verts en mars 2023, soit avant l'expiration de la validité des offres contractuelles américaines.

Du bout des lèvres

Le 27 septembre 2020, les citoyennes et les citoyens suisses ont accepté du bout des lèvres, par 8000 voix d'écart (50,1% de oui!), l'acquisition de nouveaux avions de combat. Aujourd'hui, la question n'est plus de remettre en question cette décision, mais de contester le choix du Conseil fédéral d'opter pour l'avion américain F-35A.

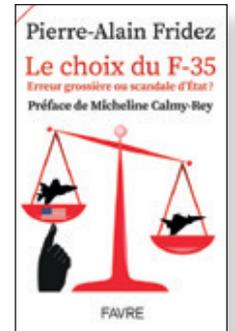


C'est pour cette raison que les opposants à cette stratégie gouvernementale ont récemment déposé une initiative populaire munie de plus de 100'000 signatures et intitulée « Stop F-35 ». Mais pour les raisons de calendrier mentionnées ci-dessus, il est quasi certain que le peuple suisse sera placé devant le fait accompli et qu'un vote sur l'initiative n'aura plus guère de sens. Il est vrai aussi que le gouvernement suisse joue sur du velours, en ce sens que la guerre en Ukraine a de quoi refroidir les ardeurs pacifistes et antimilitaristes.

Erreur ou scandale ?

Député socialiste au Conseil national et membre de la Commission de politique de sécurité, Pierre-Alain Fridez se demande, dans un remarquable ouvrage qu'il vient de publier*, si le choix du F-35A américain relève d'une erreur grossière

ou d'un scandale d'État. Assez rapidement, il penche pour le second terme de l'alternative. À l'issue d'une procédure totalement opaque, les autorités suisses sont parvenues à la conclusion, à la surprise générale, que cet avion était le meilleur pour la Suisse et de loin le moins cher.



Huit milliards de plus !

Or, c'est tout le contraire qui est vrai.

- Les soumissions n'ont pas été traitées de manière équivalente.
- Le F 35A est un avion furtif profilé pour des attaques en territoire ennemi (ce qui n'est pas la mission de l'armée d'un pays neutre) et pas pour la police et la défense aérienne.
- Ces tâches pourraient être mieux accomplies avec l'un des concurrents européens au F-35A, soit l'Eurofighter développé par quatre pays européens ou le Rafale français, lesquels permettraient aussi l'intégration de la Suisse à une Europe de la Défense, alors que l'avion américain rapproche la Suisse de l'OTAN.
- Le F-35A collectionne les mauvais points : le plus cher, en particulier à l'entretien, des problèmes techniques à répétition et surtout un avion toujours en développement auquel il faut changer le moteur.
- L'affaire est surtout scandaleuse sur le plan financier. Alors que le Conseil fédéral s'évertue à faire croire que l'acquisition de trente-six F-35A avec les coûts d'entretien sur trente ans ne dépassera pas 15,5 milliards de francs, Pierre-Alain Fridez, au terme de son enquête, arrive à un coût total de 23 milliards !

Jean-Claude Renwald,
ancien conseiller national (PS),
militant socialiste et syndical

* Pierre-Alain Fridez, *Le choix du F-35. Erreur grossière ou scandale d'État ?*, Éditions Favre, Lausanne, 2022.

Lutter contre le racisme

La lutte antiraciste en Valais n'existe pas. C'est un constat qui doit être fait même s'il est peu agréable. Il existe effectivement un centre d'écoute contre le racisme, des projets épars et de temps en temps une envolée lyrique ou un post d'un-e élu-e. Mais à part ces quelques éléments, rien.

Il devient actuellement important de se demander premièrement pourquoi la lutte antiraciste a tant de peine à être appliquée en Valais et deuxièmement que pouvons-nous faire.

Il est toujours compliqué de parler de racisme, tout comme d'autres luttes, sans tomber dans la moralisation ou dans la sur-intellectualisation, alors que le racisme est foncièrement un comportement très simple. C'est le rejet de l'autre. Mais il est complexe dans les formes qu'il prend et dans ce qu'il dit de nous en tant qu'individu. Il serait bon pour commencer de revenir aux fondamentaux et d'accepter que si la lutte antiraciste ne prend pas, c'est en partie parce que la grande majorité des personnes n'accepte pas ce constat simple : nous sommes toutes et tous un peu racistes. L'une des choses les plus pernicieuses avec le racisme est le fait que nous sommes toutes et tous acteurs de comportements racistes. Le racisme n'est pas seulement une idéologie prônée consciemment par la droite. Il est instillé dans notre nous le plus intime et dans l'ensemble de nos structures sociales, politiques et autres.

Une fois cette première constatation acceptée, une seconde encore moins agréable doit être faite. La lutte antiraciste ne doit pas être un moment agréable. Si nous observons les initiatives étatiques et de la société civile, qu'avons-nous ? Des campagnes de pub aseptisées où l'on voit des gens souriants. Des pique-niques canadiens dans la bonne humeur. La vérité n'est jamais réellement présentée, les photos ne montrent pas les intérieurs des centres d'asile, les difficultés à se loger ou les chiffres des agressions. On ne parle jamais des barrières administratives et des

personnes vivant avec 10 francs par jour, tous ces chiffres restent dans une périphérie aveugle sans réellement être présentés.

Le PS a lors d'un précédent congrès accepté une résolution demandant la création d'un papier de position sur l'antiracisme. Si les constats faits précédemment sont entendus et si ce papier est pris au sérieux, alors peut-être qu'un réel changement est possible. Le Valais peut s'inspirer des nombreux tests faits dans les autres cantons et villes suisses. Ces cantons regorgent d'idées, de projets et d'échecs dont nous pourrions apprendre.



Il serait par exemple important de remettre en question l'intégration de la lutte antiraciste dans les structures administratives actuelles. Souvent les bureaux chargés de cette prévention sont liés à l'intégration ou dépendent d'elle. Or il est totalement erroné de faire le parallèle entre intégration et racisme. Plus largement, des débats sur les CV anonymes, sur la formation des forces de l'ordre ou encore sur les procédures de naturalisation sont nécessaires. Il est aussi important à l'interne du parti de repenser certaines choses. Le PS migrant est un exemple typique, cette structure dans son actualité reste-t-elle pertinente ou ne devrait-elle pas s'élargir et devenir plus inclusive pour les personnes étrangères, mais qui ne se considèrent pas comme migrantes ?

Intégrer la lutte antiraciste n'aurait pas pour conséquence d'atomiser les luttes et de nous éparpiller. Au contraire, les grandes figures historiques de gauche l'avaient compris, la seule alternative à une société raciste est une société sans classe, socialiste.

Darius Boozarjomehri



15'000

**Plus de 15'000 maçons
ont participé aux cinq journées
de protestation dans toute
la Suisse.**

Session de novembre

La session de novembre du Grand Conseil valaisan s'est tenue du mardi 15 au vendredi 18 novembre. On a évidemment parlé budget 2023, et les défis qui s'annoncent sont importants.

Le Peuple.VS souhaite ici aborder un texte déposé par nos camarades Pauline Crettol et Paola Riva Gapany.

Le postulat sera traité le vendredi 18 novembre, jour de la publication du Peuple.VS. À l'heure où nous écrivons ces lignes, il est donc trop tôt pour vous informer du résultat des votes.

Postulat du 7 mars 2022, Pauline Crettol et Paola Riva Gapany

Redistribution massive dans le marché locatif : qu'en est-il du Valais ?

« Les locataires suisses ont payé 78 milliards de francs de loyer en trop sur 15 ans, annonçait l'Association suisse des locataires (Asloca) fin février 2022. En effet, l'étude menée par le Bureau d'études de politique et du travail et de politique sociale (BASS) démontre que les loyers ont fortement augmenté, alors qu'ils auraient dû baisser.



L'ampleur du phénomène ne cesse de croître puisque rien que pour l'année 2021, l'estimation du montant payé en trop par les locataires atteint 10,4 milliards pour tout le pays. Cela signifie qu'en 2021, un ménage locataire a payé en moyenne 370 francs par mois en trop, ou 26 % du loyer. Cette redistribution massive dans le marché locatif est due à la pratique des bailleurs/bailleresse qui augmente la facture lors d'un changement de locataire, même lorsque les coûts baissent. En effet, au vu de l'évolution des taux hypothécaires et des frais d'entretien, les loyers auraient dû baisser d'environ 10 %, mais ils ont augmenté d'environ 35 % entre 2005 et 2021. » (...)

Conclusion

L'Asloca a appelé les parlementaires fédéraux à agir et exige un contrôle effectif des loyers. Parallèlement, il est urgent de connaître la situation en Valais où les locataires représentent 41 % de la population et où le taux de vacance atteint un niveau record, en particulier dans les villes. Dans ce contexte, nous demandons au Conseil d'État :

- d'étudier la situation du marché locatif en Valais. Il analysera si le phénomène mis en lumière par l'Asloca Suisse est une réalité dans le canton.
- de se renseigner sur les raisons expliquant le taux de logements vacants particulièrement élevé. Les logements vacants appartiennent-ils aux propriétaires privés, aux caisses de pensions, ou encore aux fonds de placement ?
- d'inviter les bailleurs/bailleresse à baisser les loyers pour les faire correspondre à la réalité du marché. »

Questions aux autrices du postulat :

Quel type de mesures existe-t-il au niveau fédéral pour éviter ce « dumping » ?

L'augmentation des loyers entre 2006 et 2021 est impressionnante ! Seulement pour l'année 2021, cela représente dans notre pays 10 milliards de francs. Un ménage locataire a ainsi payé en moyenne 370 francs par mois en trop, ou 26 % du loyer. Il s'agit de sommes immenses, qui ont été transférées des parties locataires vers les parties bailleresses. La Raiffeisen a récemment publié une étude dans laquelle elle annonce encore 10 % d'augmentation pour les années à venir en raison de l'augmentation des facteurs de coûts (taux hypothécaires, inflation, prix d'entretien), sans compter l'explosion des frais de chauffage ! L'ASLOCA demande urgemment un contrôle effectif des loyers. Au Parlement fédéral, une proposition correspondante qui a été déposée en même temps au Conseil national et au Conseil des Etats en juin 2021 par Jacqueline Badran et Carlo Sommaruga est pendante. L'objectif est d'assurer qu'à l'avenir les loyers abusifs par des rendements trop élevés soient évités. Ces propositions devraient probablement être traitées lors de la session d'hiver.

Dans quelle mesure peut-on intervenir en fonction du propriétaire d'un logement vacant ?

Il est montré que les bailleurs et bailleuses ajustent souvent le loyer vers le haut en cas de changement de locataire, même lorsque les coûts baissent. Durant les dernières années, la baisse du taux hypothécaire de référence n'a été répercutée partiellement que dans une relation de bail sur six. Cela a permis aux bailleurs et bailleuses d'obtenir des rendements bien au-dessus de ce qui est défini dans le droit du bail. Seuls 6 % des locataires osent contester leur loyer selon un sondage mené par l'ASLOCA en 2021. Par crainte de représailles du bailleur, la majorité des personnes n'utilisent pas les instruments légaux auxquels elles ont pourtant droit. L'élément sous-jacent à cette retenue ? La peur, tant le rapport de force entre locataires et parties bailleuses est déséquilibré. Concernant les logements vacants, des mesures ont déjà été appliquées par le passé.

Le marché du logement en Valais est en difficulté : certaines villes connaissent des taux de logements vacants inégalables.

Après la deuxième guerre mondiale par exemple : les locaux habitables inutilisés ou employés autrement que comme logements étaient réquisitionnés afin d'y loger, moyennant le paiement d'un loyer convenable, des personnes ou familles sans abri.

Quelle est la marge de manœuvre du Conseil d'État valaisan dans cette situation ?

La réalité de notre canton est certes différente de celle des grandes villes suisses telles que Genève, Lausanne ou Zurich. Mais, les locataires représentent 41 % de la population de notre canton, une part non négligeable. Le marché du



Pauline Crettol et Paola Riva Gapany.

logement en Valais est en difficulté : certaines villes connaissent des taux de logements vacants inégalables. Selon les dernières statistiques de l'Office fédéral de la statistique (OFS), ce taux correspond à 8 % à Martigny ou encore 5,6 % à Sierre. La situation est considérée comme «idéale» aux alentours de 2 %. Comment est-ce possible, pourquoi le marché de la construction ne cesse-t-il de se développer, à qui appartiennent ces logements (propriétaires privés, caisses de pension ou fonds de placement) ? On peut bien imaginer la réponse à cette question. Un autre phénomène impacte le marché locatif valaisan depuis quelques mois : la Lonza a créé un appel d'air dans le canton. Ainsi, on retrouve des taux de logements vacants très bas dans les villes de Viège ou de Brigue. La ville de Monthey elle aussi a vu son taux diminuer de manière conséquente. Ces changements très rapides ont-ils un impact sur les loyers ? En situation de pénurie, le risque est grand que des bailleurs et bailleuses relouent un logement 40 % ou 50 % de plus que le loyer précédent et profitent de rendements abusifs. Qu'en est-il des nouvelles constructions, les prix ont-ils été fixés de manière correcte ?

Avant d'introduire des mesures pour lutter contre la pénurie de logement et les rendements abusifs des bailleurs (par exemple en introduisant la formule officielle de notification des loyers antérieurs dans les régions où il y a pénurie de logement), le Valais doit prendre le pouls de son marché locatif et répondre aux questions susmentionnées. Avec les augmentations fulgurantes qui attendent les locataires dans les années à venir, il est extrêmement important que nous disposions d'une connaissance fine du marché locatif de notre canton.

Pauline Crettol et Paola Riva Gapany

Vous trouverez sur le site du Peuple.VS, rubrique « les échos du Parlement », d'autres textes déposés au Grand-Conseil.

NOËL

**Idée
cadeau**



**offre
un abonnement
supplémentaire à Fr. 5.-**

abonnement@le-peuplevs.ch

VŒUX 2023

Vos vœux 2023 dans le prochain **Peuple.VS**

Le prochain et dernier Peuple.VS de l'année 2022, qui paraîtra le **23 décembre**, vous offre l'opportunité de faire mieux connaître votre entreprise.

Vous pourrez également faire paraître vos vœux pour la nouvelle année qui s'annonce !

Nos vous remercions de nous envoyer votre annonce jusqu'au **vendredi 9 décembre** à l'adresse publicite@le-peuplevs.ch

CHF 200.- (1/8 page)
CHF 400.- (1/4 page)
CHF 800.- (1/2 page)
CHF 1600.- (page complète)

<https://lepeuplevs.com/publicite/>

Votre soutien est précieux, merci d'avance !

Le vengeur masqué



Mensonge

La désinformation, la manipulation et le mensonge sont des armes redoutables en politique, atouts des faibles. Lorsqu'il s'agit de défendre une opinion et que l'on se retrouve à court d'arguments, certains en ont fait leur marque de fabrique.

Dans un communiqué publié sur le site de l'UDCVr, l'auteur, coutumier de cette méthode, un certain Oskar, affirme que « tous les retraités AVS en fin de vie ne disposent pas des 10'000.- que coûte leur dernier voyage organisé par Exit ou Dignitas ».

Fake News, évidemment.

Sur le site d'Exit, on apprend que « l'assistance au suicide est entièrement gratuite pour les membres qui ont adhéré depuis plus d'une année. Pour les membres récents n'ayant pas cotisé un an, une participation de Fr. 350.- sera demandée avant l'étude du dossier par le médecin-conseil d'Exit. » Le mensonge n'étonnera personne une fois son auteur connu. Le rentier du Conseil d'État nous avait déjà servi des bananes bleues à profusion. Que son parti lui accorde encore ce loisir démontre sa faiblesse.

22 novembre 18 h 00 Comité directeur

6 décembre 18 h 00 Comité directeur

6 décembre 19 h 00 Conseil de parti

20 décembre 19 h 00 Comité directeur



Parti socialiste
du Valais romand

Le peuple.vs est produit par une rédaction composée de militant-e-s. La rédaction est ouverte à chaque membre du PSVr. Nous accueillons volontiers vos textes à l'adresse: redaction@le-peuplevs.ch (max. 1700 caractères).

Mensuel 11^e année

Site internet: www.lepeuplevs.ch

Rédaction: Barbara Lanthemann
redaction@le-peuplevs.ch

Abonnement: annuel CHF 95.-
de soutien CHF 130.-
supplémentaire CHF 5.-
membres JSVr CHF 50.-
abonnement@le-peuplevs.ch

Tarifs de publicité: CHF 200.- (1/8 page)
CHF 400.- (1/4 page)
CHF 800.- (1/2 page)
CHF 1600.- (page complète)

Administration et publicité: Le Peuple.VS
Rue de Conthey 2 - 1950 Sion
079 443 76 41
publicite@le-peuplevs.ch

Maquette: Stampo SA - Romaine Zufferey

Parution: 11 numéros par année

Impressum